

AVIS N° 23/2023

CONCOURS NATIONAUX D'ARCHITECTURE A UN DEGRE

PROJET DE CONSTRUCTION DE :
- L'INSTITUT SUPÉRIEUR DES SCIENCES APPLIQUÉES
ET DE TECHNOLOGIE DE GAFSA,
- L'INSTITUT SUPÉRIEUR D'ADMINISTRATION
DES ENTREPRISES DE GAFSA,
- L'ECOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE GAFSA

Le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat (Direction Générale des Bâtiments Civils) lance pour le compte du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique un concours national d'Architecture en vue d'identifier les prestataires d'études architecturales et de suivi des travaux des projets de construction des établissements suivants :

- L'École Nationale d'Ingénieurs de Gafsa d'une estimation globale de l'ordre de **15.085MD**
- L'Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Gafsa d'une estimation globale de l'ordre de **15.340 MD**
- L'Institut Supérieur d'Administration des Entreprises de Gafsa, ISAE Gafsa d'une estimation globale de l'ordre de **16.800 MD**

A- Conditions de participation :

Peuvent participer au concours **pour l'un des trois projets** les groupements de **deux architectes au moins et de trois au plus** et répondant aux conditions ci-dessous énumérées :

1- Les architectes doivent être inscrits au tableau de l'ordre des architectes de Tunisie (dont leurs noms figurent dans la dernière liste A éditée par le COAT ou disposant d'une inscription pour l'année en cours).

2 - L'architecte mandataire doit avoir une expérience **supérieure ou égale à douze (12) ans** (la date d'obtention du diplôme faisant foi).

3 - L'un des architectes du groupement doit avoir une expérience **inférieure à douze (12) ans** (la date d'obtention du diplôme faisant foi).

4 - Tout architecte participant au concours ne peut en aucun cas faire partie de plus d'un groupement.

5 - Tout architecte participant au concours pour l'un des trois projets ne peut en aucun cas participer dans les deux autres.

6 - Ne peuvent participer à ce concours, directement ou indirectement les membres du jury ou toute personne ayant pris part à l'élaboration de son programme et son organisation, les membres de leurs familles, descendants ou ascendants et leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

B- Mode de présentation des dossiers**La présentation des dossiers se fait suivant la procédure en ligne TUNEPS**

A cet effet, les candidats qui désirent participer à ce concours peuvent télécharger gratuitement le règlement du concours et le dossier support relatif au projet choisi à travers le site **www.tuneps.tn**. (Si le candidat n'est pas encore inscrit à TUNEPS, il est indispensable de s'inscrire et d'avoir un certificat «contacter l'unité d'achat public en ligne à la Haute Instance de l'Achat Public»).

Les dossiers doivent être présentés conformément aux instructions du règlement du concours.

Les documents administratifs et les documents techniques seront remis obligatoirement à travers le système des achats publics en ligne TUNEPS.

Toutefois, **les documents graphiques** (en totalité) doivent être envoyés sous plis recommandés ou par rapide poste ou remis directement contre reçu au bureau d'ordre central du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat de façon à parvenir au lieu et avant l'heure et la date indiquée ci-contre.

La date limite de remise des projets par les concurrents est fixée pour le **20 novembre 2023 à neuf heure (9h00)** la participation à travers la procédure en ligne TUNEPS sera fermée automatiquement le même jour à la même heure.

Les dossiers parvenus après la date et heure limite seront rejetés.

Les candidats sont tenus de remplir par leurs propres soins toutes les pièces.

La séance d'ouverture est publique et aura lieu le même jour à dix heures (10:00) à la Direction Générale des Bâtiments Civils (bâtiment C).

Pour plus d'informations sur la procédure d'achats publics en ligne TUNEPS, vous pouvez contacter le centre d'appel relevant de l'unité de l'achat public en ligne à la Haute Instance de l'Achat Public sur le numéro de tél 70.130.340 et le mail : tuneps@pm.gov.tn